

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 octobre 2007
(convocation du 15 octobre 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Octobre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle (à cpter de 10 h 15)
M. FAVROUL J. Pierre à M. SOUBIRAN Claude (à cpter de 10 h 00)
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel
M. TURON Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
M. BANNEL Jean Didier à M. CASTEX Régis (jusqu'à 10 h 00)
M. BELIN Bernard à M. SAINTE-MARIE (jusqu'à 10 h 00)
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain
Mme BRUNET Françoise à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. CASTEL Lucien à M. NEUVILLE Michel (à cpter de 10 h 30)
M. CAZENAVE Charles à Mme. DARCHE Michelle

M. DELAUX Stéphan à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max
M. JOUVE Serge à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. PUJO Colette
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MERCHERZ Jean à M. PETIT Alain (à cpter de 10 h 00)
Mme WALRYCK Anne à Mme VIGNE Elisabeth (jusqu'à 10 h 30)

LA SÉANCE EST OUVERTE

La préservation des activités agricoles sur le territoire de l'agglomération bordelaise - Interventions 2007-2008 dans le Parc des Jalles par l'Association FRCIVAM - Décision - Convention

Monsieur PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la Charte pour l'environnement vers le développement durable, la Communauté Urbaine a souhaité mettre en place des actions pour le maintien d'une diversité de l'activité agricole périurbaine traditionnelle ou biologique (actions n°22 à 24).

Avec la mise en œuvre du projet de Parc des Jalles, il apparaît qu'un soutien aux activités agricoles et maraîchères est nécessaire et urgent.

Ainsi, pour que ce territoire reste un espace « vivant » avec une dynamique de développement et de gestion des espaces qui lui soit propre, une attention particulière doit être portée par la collectivité publique aux activités agricoles encore existantes.

Afin de venir compléter les études du Conseil Général en cours sur la dynamique foncière de la vallée maraîchère du Parc des Jalles et qui permettront de définir, à moyen terme, un programme d'intervention pour structurer ce territoire, la Fédération Régionale des CIVAM (Centres d'Initiatives pour la Valorisation de l'Agriculture en Milieu rural) de la Région Aquitaine a effectué un diagnostic sur les espaces agricoles et naturels périurbains du Parc des Jalles et, plus au sud, des zones humides de bords de Garonne au 1^{er} semestre 2007 (concernant Bègles, Villenave d'Ornon et le territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu). L'objectif est de mettre à disposition des collectivités locales concernées un programme d'actions destinées à soutenir une agriculture multifonctionnelle dans ces espaces périurbains subissant une forte déprise agricole.

La FRCIVAM crée en Aquitaine le 19 mars 1986 (association loi 1901), a proposé à la Commune d'Eysines et à la CUB - au vu des conclusions du diagnostic réalisé sur le territoire des jalles - de mettre en œuvre un programme d'intervention expérimental de septembre 2007 à décembre 2008 autour des axes suivants :

1. Accompagner les producteurs à la vente directe de proximité et collective.

La FRCIVAM propose un appui auprès des producteurs du Parc des Jalles souhaitant commercialiser collectivement leurs produits sur la CUB. L'idée est de mettre en place un point de vente collectif test sur la commune d'Eysines.

Budget de l'opération :

Dépenses		Recettes	
Frais de personnel CIVAM	8.000 €	CUB (25 %)	2.500 €
Intervenants spécialisés	2.000 €	CPER (25 %)	2.500 €
		Mairie d'Eysines (25 %)	2.500 €
		Conseil Général de la Gironde (25 %)	2.500 €
Total HT	10.000 €	Total HT	10.000 €

2. Favoriser l'installation de jeunes agriculteurs en zone urbaine et périurbaine.

Suite au diagnostic de territoire, il apparaît indispensable de mener, dans un premier temps, une action de dialogue et de concertation avec les propriétaires fonciers, les agriculteurs en activité et les élus. Les collectivités locales auront ensuite la possibilité d'intervenir sur cette problématique grâce à la mise en place de projets tels que les « fermes relais ». Il s'agit de favoriser l'installation de jeunes agriculteurs pour pérenniser à terme l'approvisionnement local. Ainsi, la difficulté à renouveler les générations d'agriculteurs, à ce jour, doit conduire les collectivités locales à innover dans l'accompagnement de ces nouvelles formes d'installations.

La FRCIVAM propose de réaliser l'aide au montage d'une « ferme relais ».

Budget de l'opération :

Dépenses		Recettes	
Frais de personnel CIVAM	5.000 €	CUB (25 %)	1.750 €
Intervenants spécialisés	2.000 €	CPER (25 %)	1.750 €
		Conseil Général de la Gironde (25 %)	1.750 €
		Mairie d'Eysines (25 %)	1.750 €
Total HT	7.000 €	Total HT	7.000 €

3. Structurer une production locale avec la relance de la production de la pomme de terre d'Eysines.

L'objectif est d'enclencher une dynamique territoriale, notamment grâce au partenariat entre les producteurs, les consommateurs et les élus, restant toutefois à établir. La mise en place d'une marque collective basée sur un cahier des charges (à élaborer) est à envisager, soutenue par le développement d'une commercialisation de proximité et de la promotion du produit.

Budget de l'opération :

Dépenses		Recettes	
Frais de personnel CIVAM	8.000 €	CUB (25 %)	2.500 €
Intervenants spécialisés	2.000 €	CPER (25 %)	2.500 €
		Mairie d'Eysines (25 %)	2.500 €
		Conseil Général de la Gironde (25 %)	2.500 €
Total HT	10.000 €	Total HT	10.000 €

4. Participer à la structuration d'un relais AMAP sur l'agglomération bordelaise (AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) afin d'impulser des contrats locaux producteurs-consommateurs.

Ce relais créera le lien entre les AMAP existantes dans la CUB et le projet de création d'un nouveau point de vente collectif dans le Parc des Jalles (cf. point 1).

Budget de l'opération :

Dépenses		Recettes	
Frais de personnel (salaires + charges sociales) 10 j/mois x 15 mois	33.500 €	Conseil Régional d'Aquitaine (20 %)	8.100 €
Frais de déplacement	4.000 €	Conseil Général de la Gironde (50 %)	20.250 €
Consommables	2.000 €	Communauté Urbaine de Bordeaux (20 %)	8.100 €
Frais de communication	1.000 €	Autofinancement (10 %)	4.050 €
Total HT	40.500 €	Total HT	40.500 €

Le montant global de l'opération est de 67.500 € HT. Ainsi, la participation communautaire prévisionnelle se monte à 14.850 € pour l'ensemble du programme d'intervention 2007-2008.

Cette dépense sera imputée sur les crédits ouverts au Budget Principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 8330, CRB D400.

En conséquence, et si tel est votre avis, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de participer à ce projet d'intervention dans le domaine des activités agricoles et maraîchères estimé à 67.500 € HT au travers du versement d'une subvention de fonctionnement à l'association loi 1901 FRCIVAM Aquitaine d'un montant de 14.850 €.
- autoriser M. le Président à signer la convention ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de cette subvention.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 octobre 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 27 NOVEMBRE 2007</p> <p>PUBLIÉ LE : 27 NOVEMBRE 2007</p>

M. Patrick PUJOL